

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2023

DL-20230330-020

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Sonia FAVIÈRE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Marqaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Patrick GUINET		X
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Hervé GINET		X	Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X		Antoine MATRAS		X
Annie GRIMAUD		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Georges THOMAS	Jean-Marc BODET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Tanguy NAZARET
Guylène MATILE-CHANAY	Marie-Chantal JOLIVET
Marion MELIS – départ à 21h51	Guy MONNIN
Nathalie DESCOURS – départ à 21h56	Laurent TRONCHE

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	55,2%	29	16	27



DOMAINE ET PATRIMOINE

Mandat exclusif de location - Convention

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle la délibération DL-20210218-002 en date du 18 février 2021 par laquelle l'Assemblée a approuvé une convention de mandat exclusif de location entre la commune de Miribel et l'office notarial du Faubourg de Lyon situé à Montluel, afin d'assurer une gestion sécuritaire des baux concernant certains biens appartenant à la commune.

Elle indique que la liste des locaux objets du mandat doit être modifiée au regard des évolutions du patrimoine de la Collectivité et de ses futurs projets.

Les missions confiées à l'Office notarial sont les suivantes :

- Louer par écrit, en totalité ou en partie, lesdits biens pour le temps et aux prix, charges, clauses et conditions que la commune lui indiquera, au fur et à mesure de leur disponibilité,
- Passer et renouveler tous baux,
- Faire toute publicité selon les prescriptions légales avec notamment diffusion sur Internet,
- Faire visiter les lieux.

Elle rappelle également que la rémunération de l'office notarial est fixée comme suit :

- Pour la rédaction des baux ou renouvellement desdits baux : ½ mois de loyer outre formalités et TVA à 20 %.
- Pour la négociation des baux (honoraires comprenant l'organisation des visites, l'étude des dossiers des preneurs), il sera perçu par le mandataire une rémunération égale à un mois de loyer outre TVA à 20%.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable automatiquement pour une durée égale à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois.

La convention et la liste des locaux concernés figurent en annexe de la présente délibération.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

APPROUVE la convention de mandat exclusif de location entre la commune et l'office notarial du Faubourg de Lyon situé à Montluel, et son annexe,

HABILITE le Maire à signer ce document ainsi que les actes afférents à l'exécution de cette convention.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 30 mars 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET